



TGE

Transnational Giving Europe

**“ENABLING PHILANTHROPY
ACROSS EUROPE”**

**BROCHURE
2018**



La seule solution pratique pour les dons transfrontaliers en Europe



Transnational Giving Europe (TGE) est un réseau de grandes fondations et associations caritatives européennes permettant d'effectuer des dons transfrontaliers dans les meilleures conditions fiscales et de sécurité. Le réseau TGE offre la possibilité aux donateurs, personnes privées et entreprises, de soutenir financièrement des organismes à but non lucratif basés dans un autre pays faisant partie de ce réseau tout en bénéficiant directement des avantages fiscaux prévus par la législation de leur pays de résidence. TGE permet d'effectuer des donations en provenance et en direction des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suisse.



Vous êtes donateur

- Vous avez identifié une cause hors de votre pays d'origine que vous aimeriez soutenir ;
- Vous souhaitez effectuer des dons transfrontaliers bénéficiant des avantages fiscaux de votre pays de résidence ;
- En tant qu'expatrié, vous souhaitez continuer à soutenir une organisation basée dans votre pays d'origine tout en bénéficiant d'avantages fiscaux ;
- Vous souhaitez faire des dons à des projets expertisés par un réseau de qualité ;
- En tant qu'entreprise multinationale, vous souhaitez obtenir des informations sur les moyens de déployer votre mécénat dans les conditions fiscales les plus favorables.

Avantages pour le donateur

- **Un cadre fiable**

TGE vous donne accès à un réseau de fondations européennes reconnues aussi bien par les ONG que les autorités locales. Elles garantissent que votre contribution sera allouée à l'organisme sans but lucratif étranger de votre choix.

- **L'examen qualitatif des bénéficiaires**

Le projet que vous souhaitez soutenir sera expertisé par le partenaire du réseau du pays où il se situe. La longue expérience des membres de TGE en matière d'attribution de subventions ainsi que leur connaissance profonde du secteur associatif de leur pays d'origine sont au service de votre générosité.

- **Des dons transfrontaliers effectués dans les meilleures conditions fiscales**

Votre don bénéficiera de toutes les exonérations en vigueur dans votre pays de résidence fiscale. Le projet que vous souhaitez soutenir pourra ainsi bénéficier pleinement de votre générosité.

- **Une gestion souple et efficace des dons transnationaux**

TGE permet aux entreprises multinationales d'organiser librement leurs contributions philanthropiques afin de les adapter au mieux à leur stratégie d'entreprise et leur politique d'engagement dans la vie de la communauté, sans pour cela avoir à maîtriser les différents régimes fiscaux et réglementations de chaque pays. TGE permet notamment de centraliser les dons au sein de la juridiction fiscale la plus avantageuse pour l'entreprise ou encore de mettre en place des campagnes de dons effectuées en partenariat entre les filiales locales et leurs employés.

- **Une procédure simplifiée et standardisée**

Un seul interlocuteur : la fondation de votre pays. Un numéro de téléphone local ou une adresse mail dans votre langue et un paiement dans votre devise pour faire des dons à des bénéficiaires basés dans toute l'Europe. TGE vous tient informé tout au long de la procédure et remplit toutes les formalités requises pour obtenir les allègements fiscaux auxquels vous avez droit. Une contribution destinée à couvrir les coûts administratifs est déduite de vos dons. Les frais bancaires vous sont facturés au moment de leur prélèvement par les établissements financiers.



Vous êtes un organisme sans but lucratif collecteur de fonds

- Votre organisme a des opportunités de financement à l'étranger ;
- la cause que vous servez est sans frontières ;
- vos donateurs potentiels à l'étranger désirent optimiser fiscalement leurs contributions ;
- vous souhaitez étendre votre collecte de fonds au-delà de vos frontières sans disposer d'un bureau basé à l'étranger en mesure de recevoir ces dons.

Les avantages pour les organismes bénéficiaires

Une opportunité de mobiliser des ressources à l'échelle européenne

En offrant un cadre sécurisé et fiscalement optimisé, TGE joue le rôle de passerelle entre votre organisation et des donateurs étrangers potentiels. Il vous permet de recevoir des dons défiscalisés de la part de donateurs étrangers, de toucher un public d'expatriés, d'avoir accès à des partenaires internationaux tels que des entreprises multinationales et de susciter un intérêt dépassant les frontières. TGE ne collecte pas de fonds en votre nom mais vous permet de multiplier les opportunités de collecte de fonds au niveau européen. Attention, TGE n'est pas au service de campagnes de collecte de fonds de grande ampleur basées sur l'utilisation de données recueillies par l'achat, la location ou l'échange de bases de données ou par la réalisation de grandes campagnes d'information dans les médias.

Incitations fiscales nationales au don

Si votre organisation est habilitée par TGE à recevoir des dons transfrontaliers, vos donateurs étrangers bénéficieront des mêmes avantages fiscaux que s'ils soutenaient une organisation basée dans leur propre pays.

Une expertise des régimes fiscaux nationaux

TGE permet à votre organisation d'étendre sa collecte de fonds à des pays étrangers sans devoir pour cela établir des filiales ou des organisations partenaires dans ces pays ni en maîtriser le droit fiscal. TGE vous offre ainsi les avantages d'une infrastructure gérée par les plus grandes fondations de chaque pays. Ces fondations sont spécialisées dans le droit fiscal et le secteur associatif de leur pays respectif. Les questions d'ordre fiscal posées par les donateurs potentiels, les procédures de dons et les contributions versées à votre organisation sont gérées par les partenaires du TGE.

Les démarches administratives prises en charge à votre place

TGE se charge d'effectuer toutes les démarches administratives afférentes à la déductibilité fiscale des dons. En fonction du droit fiscal de chaque pays, les partenaires de TGE remplissent tous les formulaires fiscaux et délivrent, lorsque cela est nécessaire, les reçus fiscaux certifiant du versement effectif du don.



Candidature d'un organisme qui souhaite recevoir des dons via le réseau TGE

Tout organisme non lucratif collecteur de fonds, basé dans un pays membre du réseau TGE peut effectuer une demande d'agrément au partenaire TGE du pays de son siège social afin d'être récipiendaire de dons via ce réseau. L'organisme doit remplir un questionnaire appelé « Grant Eligibility Application Form » (GEAF) en anglais et fournir les documents suivants :

- Statuts de l'Association/Fondation/Fonds ;
- Publication de sa création au journal officiel ;
- Bilan, compte de résultats, rapport d'activité des deux derniers exercices ;
- Liste des membres du Conseil d'Administration ;
- RIB

Les documents fournis par l'organisme ayant candidaté sont étudiés par le partenaire TGE du pays où l'organisme a son siège social. Si le partenaire donne un avis favorable au dossier, il transmet ce dernier aux autres partenaires des pays donateurs listés dans la demande d'agrément afin d'obtenir leur approbation.

Le partenaire TGE ayant instruit le dossier transmet ensuite à l'organisme la procédure à communiquer à ses donateurs afin qu'ils puissent effectuer leurs dons.



Les frais de contributions au réseau TGE

Afin de couvrir les frais d'expertise des projets soutenus ainsi que de permettre au réseau de se faire connaître et de trouver de nouveaux partenaires, les dons font l'objet d'un prélèvement suivant le barème suivant :

- 5% sur la tranche de 0 à 100 000€
- 1% sur la tranche de 100 000 à 1 100 000€

Le montant total des frais prélevés pour chaque don ne pourra excéder 15000 euros. En cas de diligence exceptionnelle, des coûts supplémentaires pourront être appliqués après acceptation d'un devis.

Afin **d'effectuer** ou de **recevoir** un ou plusieurs dons, veuillez contacter la fondation de votre pays de résidence. Le montant de la contribution devra être versé sur le compte de la fondation du pays concerné après approbation seulement de ce don par les deux fondations concernées.

	<u>Stiftung Philanthropie Österreich</u>	+43 1275 52 98 0	<u>office@stiftung-oesterreich.at</u>
	<u>King Baudouin Foundation</u>	+32 2 549 02 31	<u>tge@kbs-frb.be</u>
	<u>Bcause</u>	+35 92 981 19 01	<u>tge@bcause.bg</u>
	<u>European Foundation for Philanthropy and Society Development</u>	+38 51 645 89 49	<u>tge@europskazaklada-filantropija.hr</u>
	<u>Fondation de France</u>	+33 14 421 87 60	<u>tge@fdf.org</u>
	<u>Maecenata Stiftung</u>	+49 30 283 87 909	<u>tge@maecenata.eu</u>
	<u>Carpathian Foundation Hungary</u>	+36 36 51 67 50	<u>tge@cfoundation.org</u>
	<u>Fondazione Lang Europe ONLUS</u>	+39 02 366 351 31	<u>tge@fondazioneangeurope.it</u>
	<u>Fondation de Luxembourg</u>	+352 2 74 74 81	<u>tge@fdlux.lu</u>
	<u>Prins Bernhard Cultuurfonds</u>	+31 20 520 61 30	<u>tge@cultuurfonds.nl</u>
	<u>Foundation for Poland</u>	+48 22 542 58 80	<u>tge@fdp.org.pl</u>
	<u>Fundação Oriente</u>	+35 12 135 85 200	<u>administracao@oriente.pt</u>
	<u>Odorheiu Secuiesc Community Foundation</u>	+40 74 165 57 73	<u>szka@szka.org</u>
	<u>Carpathian Foundation Slovakia</u>	+42 15 562 21 152	<u>info@karpatskanadacia.sk</u>
	<u>Skupnost Privatnih Zavodov</u>	+38 64 234 48 04	<u>info@skup.si</u>
	<u>Fundación Empresa y Sociedad</u>	+34 650 10 80 75	<u>tge@empresaysociedad.org</u>
	<u>Swiss Philanthropy Foundation</u>	+41 22 732 55 54	<u>tge@swissphilanthropy.ch</u>
	<u>Charities Aid Foundation</u>	+44 30 001 23 380	<u>tge@cafonline.org</u>

**Pour contacter le coordinateur du
réseau :**

**www.transnationalgiving.eu
info@transnationalgiving.eu**

**King Baudouin Foundation
rue Brederodestraat 21
1000 Brussels, Belgium
+32-2-549 02 31**